

Propos liminaires du ministre de la Défense lors de la conférence de presse de présentation de la loi de programmation militaire 2014-2019, le 2 août 2013

Mesdames et Messieurs,

- Je viens de présenter au Conseil des ministres le projet de loi de programmation militaire. Ce projet sera examiné par le Parlement cet automne et, je l'espère, voté avant la fin de l'année. Pour ceux d'entre vous qui êtes des spécialistes, vous en connaissez déjà les grandes lignes. Un dossier de communication et d'explications vous a été fourni.
- Je voudrais d'abord vous dire que ce projet est l'aboutissement d'un travail exceptionnel. Un travail de plusieurs mois, qui a réuni les états-majors, leurs chefs, la DGA, le SGA et l'ensemble des services du ministère dans une réflexion commune dans un environnement interministériel. Je voudrais les remercier pour le travail intense, la réflexion à laquelle ils ont contribué.
- Si nous pouvons, au terme de ces travaux, être fiers de ce projet, c'est que nous n'avons jamais cessé de penser à la raison d'être de notre défense et à l'engagement de celles et ceux qui la servent si bien. A cet égard, tout le processus d'élaboration du projet de LPM a été accompagné par l'opération Serval, comme par la manière très professionnelle dont a été géré notre désengagement progressif d'Afghanistan. Dans toutes ces opérations, nos armées ont une fois de plus fait la preuve de leur haute valeur et de leur compétence.
- Ce projet est la première déclinaison concrète des orientations approuvées par le Président de la République le 29 avril dernier dans le Livre blanc. Celui-ci a fait l'objet d'un débat au Parlement. Il fixait un cap, la LPM définit un cadre pour l'évolution de nos forces dans les six années qui viennent.
- Ce projet de loi repose sur un équilibre entre les deux impératifs que nous voulions absolument respecter : celui de notre autonomie stratégique, devant des menaces très évolutives, qui ne nous autorisent pas de répit ; et celui du redressement des comptes publics, car c'est aussi un enjeu de souveraineté pour notre pays. L'un ne va pas sans l'autre, car notre politique de défense a besoin d'être assise sur des bases solides. Je propose donc une loi équilibrée.
- **Il faut d'abord dire un mot des ressources financières de la Programmation. C'est un cap et un cadre ambitieux que nous fixons. Le budget de la défense est sanctuarisé,** puisque le Président de la République a décidé de le maintenir à son niveau actuel durant trois ans, 31,4 Md€, avant qu'il n'augmente légèrement en deuxième période. Entre 2014 et 2019, la Nation consacrerait ainsi à sa défense 190 milliards en euros courants. Au regard de l'impératif de redressement des finances publiques, je n'ai pas besoin de dire que c'est un effort très significatif qui est consenti.
- Je vous renvoie au rapport annexé pour le cadencement de ces ressources par annuités. Je précise que l'on y trouve pour la première fois, de façon détaillée, l'origine détaillée des ressources exceptionnelles, - 6,1 Md€ euros courants, soit 5,9 en euros constants -, décidées par le Président de la République.

- **Avec ces ressources, nous resterons l'un des rares pays dans le monde à pouvoir assumer simultanément les trois missions fondamentales** que sont la protection du territoire et de la population, la dissuasion nucléaire, appuyée sur deux composantes distinctes et complémentaires, et l'intervention sur des théâtres extérieurs, pour des missions de gestion de crise ou de guerre, **tout en nous appuyant sur une industrie parmi les premières dans le monde. La réunion de ces quatre capacités, militaires et industrielles est, encore une fois, rare aujourd'hui.** Les armées françaises disposeront de la capacité d'entrer en premier sur ces théâtres, dans les trois milieux terrestre, naval et aérien, et de prévoir, planifier et conduire de tels engagements. Ces capacités conforteront l'autonomie stratégique de notre pays, qui est la ligne de force du Livre blanc de 2013.
- **Notre industrie de défense concourt directement, elle-même, à notre autonomie stratégique comme à notre dynamisme économique. Elle est l'une des premières du monde, comme les grands contrats décrochés aux Emirats viennent encore de le rappeler, et elle doit le demeurer.** Les chiffres sont connus mais on gagne à les rappeler : 4 000 entreprises, dont une grande majorité de PME/ETI ; 165 000 emplois directs, qui sont autant d'emplois hautement qualifiés et donc peu délocalisables ; un chiffre d'affaire global d'environ 15 milliards d'euros, dont 30 à 40 % se fait à l'exportation. Pour la France, c'est un outil exceptionnel, dans chacun des neuf grands secteurs qui définissent une puissance militaire : l'aéronautique de combat ; les missiles ; l'aéronautique de transport ; les hélicoptères ; les sous-marins ; les navires armés de surface ; l'armement terrestre ; le renseignement et la surveillance ; enfin les communications et les réseaux.
- Cette industrie de défense est donc au cœur de la loi de programmation. Les crédits consacrés à l'investissement et à l'équipement au profit de nos forces, qui seront de 17,1 milliards d'euros en moyenne annuelle sur les six années à venir, concernent chacun de ces neuf secteurs industriels majeurs. Ainsi, nous répondrons aux besoins de notre stratégie militaire, tout en garantissant l'activité d'un secteur crucial pour notre économie.
- **Le renouvellement de nos équipements, sujet fondamental, sera assuré conformément aux principes de la stratégie militaire exposée dans le Livre blanc.** Nous allons remédier en particulier à certaines lacunes. Cela passera bien sûr par la mise en œuvre des principes de différenciation et de mutualisation énoncés par le Livre blanc. Pour vous donner quelques exemples, les premiers MRTT et les avions Atlantique 2 rénovés conforteront la crédibilité de notre dissuasion, tout en participant à de nombreux types d'opérations. Les premiers A400M, livrés, aujourd'hui même, et 42 NH90 Terre et Marine renforceront l'aéromobilité et la réactivité de nos forces d'intervention. Sur la période, ce sont 102 VBCI, 16 Tigre, 5 FREMM, 1 SNA, 26 Rafale et 250 missiles de croisière qui seront livrés pour conserver notre aptitude à faire face à une menace du plus haut niveau. Dans le même temps, la rénovation des Mirage 2000, l'arrivée des premiers blindés de la gamme Scorpion et le début de la rénovation des frégates légères de type La Fayette renforceront nos capacités de gestion de crise et de protection de nos approches terrestres, aériennes et maritimes.
- **L'effort sera fait aussi sur la préparation opérationnelle. Sans préparation et activité opérationnelle efficace et suffisante, nous ne saurions disposer de capacité**

militaire ni d'armée professionnelle crédible. La valeur des hommes et des femmes de la Défense, maintes fois exprimée ces derniers mois, en découle directement. Ce domaine sera donc financièrement privilégié : les crédits augmenteront de 4,3 % par an en moyenne annuelle sur la période ; avec l'engagement de réformes dans le domaine du soutien, cela marquera une priorité à laquelle j'attache, pour ma part, grand prix.

- **Effort également sur la gestion des hommes et femmes de la défense, militaires et civils.** Nous devons continuer l'effort déjà entrepris par le ministère de la défense pour contribuer au rétablissement des comptes publics. Vous le savez déjà, aux 10 175 suppressions de poste encore à réaliser, liées à la programmation précédente, s'ajouteront 23 500 emplois supprimés entre 2014 et 2019. Cette évolution est cohérente avec la révision des contrats opérationnels et les objectifs d'économies fixés par le Livre blanc. Les effectifs du ministère atteindront ainsi 242 779 personnes en 2019.
- Mais je mesure bien le prix de ces nouvelles réductions et j'ai tenu à ce qu'elles soient **réalisées dans un nouvel esprit et avec une attention renouvelée aux hommes.** J'ai donc pris à cet égard plusieurs décisions, qui sont traduites dans cette programmation :
 - ➔ Une série de mesures d'accompagnement des déflations est inscrite et financée dans la loi : péculés, promotion fonctionnelle, retraites au grade supérieure par exemple
 - ➔ Une période de concertation, d'écoute et d'analyse fonctionnelle, confiée au Secrétaire général pour l'administration et au directeur des ressources humaines doit précéder les réductions
 - ➔ Ces déflations seront conduites en privilégiant au maximum la préservation des forces opérationnelles, qui représenteront au plus un tiers des réductions envisagées
 - ➔ Un plan d'amélioration de la condition du personnel sera établi et financé par la Programmation, dans les domaines du logement, de l'aide sociale, du soutien familial tenant compte des sujétions des personnels et des besoins des familles
 - ➔ Enfin des mesures relatives à la protection juridique des proches des militaires et à la limitation des excès de la judiciarisation des situations de combat sont prévues par cette loi.
- **Les mêmes principes de méthode (concertation, écoute, analyse) s'appliqueront aux restructurations,** qui accompagneront ces déflations et la réorganisation du ministère. J'avancerai dans ce domaine avec le souci constant du contexte territorial, économique et social de ces mesures. Un plan d'accompagnement est prévu dans la loi, avec un investissement global de 150 M€ pour l'accompagnement économique des territoires les plus affectés. Il sera complété par un dispositif d'aide au profit des PME, appuyé sur la Banque publique d'investissement. Nous ne décrirons pas à cet instant les restructurations qui seront mises en œuvre sur le territoire : nous annoncerons fin septembre ces décisions pour ce qui concerne 2014, après justement les concertations nécessaires ; et pour les autres années, vous devrez attendre les résultats des études et de la méthode que je viens de rappeler. Je prendrai le temps nécessaire à des décisions éclairées. Les restructurations seront limitées au maximum pour tenir compte de la préoccupation exprimée par le Président de la République.
- **Enfin, ce projet de loi est résolument tourné vers la préparation de l'avenir. Son objet est d'adapter l'armée d'aujourd'hui aux guerres de demain.**

- Cela se traduit d'abord par les crédits qui seront accordés à **la recherche et aux études amont**. J'ai décidé de sanctuariser ces crédits, à hauteur de 730 Mn€ chaque année dans les six ans qui viennent. Ces crédits bénéficieront au renouvellement de nos composantes nucléaires, à l'espace, à l'avenir de l'aéronautique de combat, à la lutte anti sous-marine, au renseignement, à la cyberdéfense, pour ne citer que quelques exemples.
- Cela se traduit ensuite par les grands projets adaptés aux priorités de l'avenir que nous avons privilégiés. Ainsi du **domaine du renseignement**, conformément au Livre blanc et aux engagements du Président de la République. Un effort spécifique et important sera engagé. En 2019, nous disposerons donc de drones tactiques, de drones MALE, de nouveaux satellites d'observation et de plusieurs autres capteurs d'imagerie et de renseignement électromagnétique embarqués sur des plateformes aériennes, navales ou terrestres ; les trois satellites CERES auront été développés pour être lancés [en 2020]. A ces moyens nouveaux, la loi associe un contrôle parlementaire renforcé, qui reposera sur les nouvelles compétences de la Délégation parlementaire au renseignement.
- Priorité à des **grands équipements de l'avenir**, faisant appel aux meilleures ressources de nos ingénieurs et techniciens : construction des SNA Barracuda ; développement de nouvelles versions des missiles balistiques M 51 ; nouveau standard F3R du Rafale, pour plus d'1,1 Md€ et conception d'un futur drone de combat des années 2030, pour 700 Mn€ ; lancement de la rénovation de notre parc blindé léger avec le programme Scorpion dès 2014 ; poursuite de la construction des FREMM et préparation de leur version anti aérienne etc ; l'aéronautique, l'espace, l'électronique, les missiles, les nouvelles technologies de la propulsion, du guidage ou encore de la lutte anti sous-marine sont au centre des investissements prévus.
- Priorité aussi à la **cyberdéfense**. Ce projet de loi prend en compte cette nouvelle donne stratégique. Il prévoit en effet pour la première fois tout à la fois une adaptation de notre droit, le renforcement des capacités militaires en la matière, à travers le recrutement de plusieurs centaines de spécialistes, la mise en place d'une organisation et d'une chaîne opérationnelle centralisée, et un effort important en termes d'études amont et de développements.
- Priorité enfin à **l'Europe de la défense** : aucun programme d'armement en coopération européenne n'est abandonné et nous en lançons de nouveaux : le missile ANL et le système de drones anti mines du futur, SLAMF.

Voilà en quelques mots la perspective tracée par cette programmation militaire. Cette perspective est la bonne, parce qu'elle va nous permettre d'adapter l'armée d'aujourd'hui aux menaces de demain, dans un contexte qui rendait particulièrement difficile ce travail essentiel. Nous l'avons mené, et je crois que nous pouvons en être satisfaits. Je la défendrai cet automne au Parlement, dans l'intérêt de notre défense et le respect de celles et ceux qui servent avec dévouement, courage et professionnalisme nos armées.